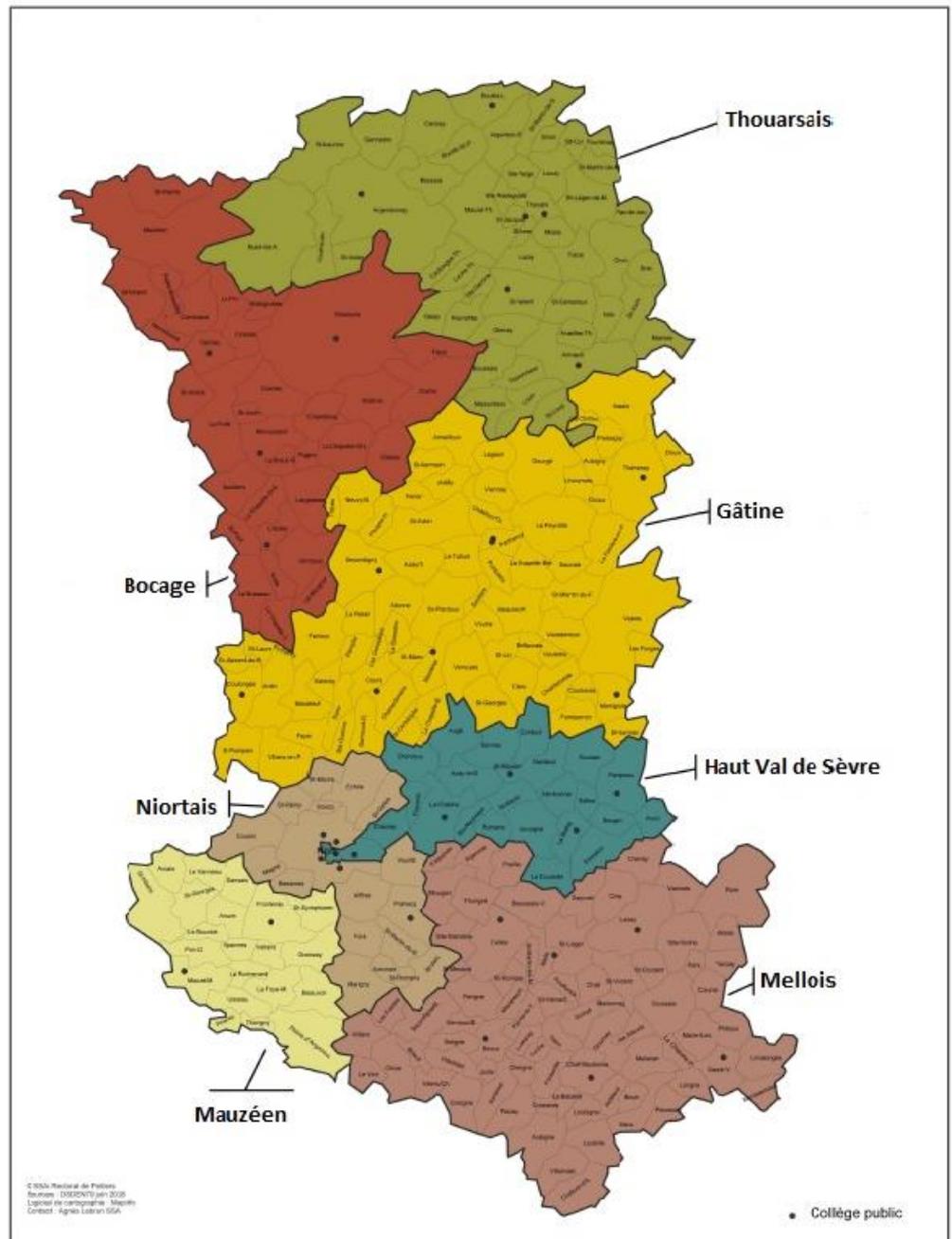


Annexe 6

Carte des zones infra-départementales (pour les seuls participants dits obligatoires) Mouvement 2019

Information destinée aux personnels participant obligatoirement



au mouvement 2019, susceptibles d'être affectés dans le cadre d'une zone infra-départementale et d'un Mouvement d'Unité de Gestion (MUG) :
Le système d'information et d'aide aux mutations (SIAM) n'offre pas aux personnels nommés au sein des Mouvements d'Unité de Gestion dans le cadre de vœux larges la possibilité de réaliser des vœux portant spécifiquement sur des écoles maternelles ou élémentaires.

Un candidat pourra, lorsqu'il émettra un vœu « enseignants », être indifféremment affecté sur un poste en classe maternelle ou en classe élémentaire.

J'invite les candidats à exprimer par écrit au service de gestion, sur leur confirmation de participation au mouvement, une préférence par rapport à l'un ou l'autre de ces niveaux, dans l'hypothèse où ils souhaiteraient privilégier un enseignement en classe maternelle ou élémentaire.

Celle-ci sera examinée dans le respect du barème de chaque candidat et sous réserve de l'existence de postes disponibles au sein de la zone d'affectation.